

Nepředávat přímo ani nepřímo do Spojených států, Kanady, Austrálie a Japonska

strana 1 ze 3

Paříž, 6. října 2005

Tisková zpráva

Navýšení základního kapitálu skupiny SUEZ o 2,4 miliardy eur proběhlo velmi úspěšně

Navýšení základního kapitálu zahájené skupinou SUEZ 8. září s cílem udržet finanční flexibilitu skupiny a přispět k financování nabídky týkající se společnosti Electrabel se setkala s velkým úspěchem. Konečná hrubá hodnota transakce dosahuje 2,370 miliardy eur a bylo vytvořeno 115 044 247 nových akcií splatných k 1. lednu 2005. Nové akcie poskytují právo na dividendy za rok 2005, u nichž správní rada na příští řádné valné hromadě akcionářů navrhne zvýšení o 10 %. 112 269 926 nových akcií bylo upsáno za pevnou cenu, což je 97,59 % nových akcií. Žádost o úpis s možností snížení ceny se týkala 69 410 184 nových akcií a bude tedy částečně povolena u 2 774 321 nových akcií. Celková částka tedy dosáhla 3,743 miliardy eur, což představuje úpis ve výši 57,92 %.

Platba nových akcií musí proběhnout 12. října. Registrace nových akcií v nominální hodnotě 2 eura do seznamu obchodovatelných akcií na Eurolist Euronext Paris a Eurolist Euronext Brussels a jako oficiálně obchodovatelných akcií na burzu v Lucemburku a na švýcarskou burzu (SWX Swiss Exchange) se také plánuje ke 12. října v rámci stejného typu obchodování jako stávající akcie. Kapitál skupiny SUEZ k tomuto datu bude tvořit 1 150 442 474 akcií.

V rámci komentáře k tomuto výsledku Gérard Mestrallet prohlásil: „Úspěch tohoto navýšení kapitálu, prvního od založení skupiny, dokazuje důvěru investorů v perspektivy skupiny a její průmyslovou strategii. Tato transakce umožní skupině SUEZ využívat velmi pevné finanční situace a flexibilněji plnit své náročné cíle v oblasti dalšího rozvoje. Děkuji všem akcionářům SUEZ za jejich věrnost“.

strana 2 ze 3

Údaje o skupině SUEZ

SUEZ jako mezinárodní průmyslová skupina vytváří dlouhodobá a inovativní řešení v oblasti poskytování veřejných služeb místním samosprávám, podnikům i soukromým zákazníkům. Cílem skupiny je uspokojovat zásadní potřeby v oboru elektřiny, plynu, vody a odpadů. SUEZ, jejíž akcie jsou obchodovatelné na burzách v Bruselu, Lucemburku, New Yorku, Paříži a Curychu je zastoupena ve všech mezinárodních ukazatelích: CAC 40, BEL20, DJ STOXX 50, DJ EURO STOXX 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe et ASPI Eurozone. Skupina zaměstnává 160 700 pracovníků a v roce 2004 dosáhla obrátu 40,7 miliard eur, z čehož 89 % v Evropě a Severní Americe.

DISCLAIMER

Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de SUEZ (l'"Emission") ne peut être diffusée au public dans un pays autre que la France, la Belgique, le Luxembourg ou la Suisse et dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de la France, de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises.

L'Emission et la souscription des actions peuvent faire l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. SUEZ n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. Ce document est une publicité et non un prospectus et les investisseurs ne doivent ni accepter une offre ni souscrire à des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document, sauf sur la base d'informations contenues dans un prospectus publié par SUEZ. Ce document ne constitue pas ni ne fait partie d'une quelconque offre ou invitation ou sollicitation en vue d'acquérir ou de souscrire des valeurs mobilières mentionnées dans ce document. Une quelconque partie du présent document, ni sa diffusion ne peut constituer ou être lié à un contrat ou à une décision d'investissement.

Ce document ne constitue en aucune façon une communication ou une information relative à l'offre publique combinée d'achat et d'échange d'actions SUEZ contre les actions Electrabel non encore détenues par le groupe SUEZ (l'"Offre").

L'Offre et l'acceptation de l'Offre pourront faire l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. SUEZ n'assumera aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce document ne fait pas partie ni ne constitue une offre d'une catégorie de titres de capital Electrabel en France, et ni les informations qu'il contient, ni aucune partie de ce document, ne doivent constituer ni fonder la formation d'un quelconque contrat ou d'un quelconque engagement.

Ce document ne peut être fourni, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, en Italie, en Allemagne, ni dans aucun autre pays en dehors de la France, de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse.

Ce document ne constitue pas le prolongement d'une offre publique d'achat aux Etats-Unis pour une catégorie d'actions Electrabel. Ce document et l'information qu'il contient ne constituent pas une offre de vendre ni une sollicitation d'acquérir des valeurs

mobilières aux Etats -Unis ou dans un quelconque autre pays, et aucune offre ou vente de valeurs mobilières n'est proposée dans un

pays où une telle offre ou vente serait illégale. Les valeurs mobilières mentionnées dans ce document n'ont pas été enregistrées au sens du Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), des Etats -Unis d'Amérique et ne feront pas l'objet d'un tel enregistrement et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats -Unis, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y a aura pas d'offre public de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Ce document contient des informations et des déclarations prospectives au sens de la Section 27A du US Securities Act of 1933 et de la Section 21E du Securities Exchange Act of 1934, notamment des déclarations relatives à la stratégie des diri geants, à

l'expansion et à la croissance des activités, à l'acquisition annoncée d'Electrabel, aux tendances observées dans le cadre de l'activité de SUEZ, aux avantages concurrentiels, aux changements technologiques ou en matière réglementaire, ainsi que des informations relatives aux risques de taux de change. Ces déclarations prospectives ne sont pas représentatives des performances futures et comportent des risques et des incertitudes, les résultats à venir pouvant différer significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans ces déclarations prospectives en raison de nombreux facteurs. Les lecteurs sont invités à ne pas placer une confiance excessive dans ces déclarations prospectives, qui sont uniquement valables à la date du présent document.

Ce document est seulement destiné aux (a) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « FSMA ») ou qui sont des personnes visées par l'article 49 (2(a) à (d)) du FSMA, (b) ou sont des personnes recevant cette information dans le cadre d'activités impliquant la dissémination d'information relatives à des activités réglementées ou toute autre personne à qui de telles informations peuvent légalement être communiqués (ces personnes étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées ») selon l'article 47 de l'Order. Ce document et son contenu est uniquement destiné aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Habilitées. Toute personne procédant à la distribution de ce document doivent au préalable s'assurer qu'une telle distribution ne contrevient pas à une quelconque disposition légale ou réglementaire.

Ce document ne fait pas partie ni ne constitue une offre d'une catégorie de titres de capital Electrabel sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne ni une offre ou une sollicitation d'acquérir des valeurs mobilières ou des actions Suez et ni les informations qu'il contient, ni aucune partie de ce document, ne doivent constituer ni fonder la formation d'un quelconque contrat ou d'un quelconque engagement. Les valeurs mobilières ou les titres Suez ne sont pas enregistrés en vue d'une offre publique auprès de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (« BAFIN »). Les droits préférentiels de souscription et les actions Suez n'ont pas été offerts et ne feront pas l'objet d'une offre publique en République Fédérale d'Allemagne et, en conséquence, aucun **Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ni au Japon**

Page 3 sur 3

prospectus relatif à une offre publique de droits préférentiels de souscription et d'actions Suez en République Fédérale d'Allemagne conformément au Wertpapierprospektgesetz (le « Prospectus Act »), n'a été ni ne sera publié ou distribué en République Fédérale d'Allemagne. En recevant ce document, tout investisseur est présumé déclarer qu'il est un investisseur qualifié au sens de la Section 2 n° 6 du Prospectus Act.

Aucune offre de valeurs mobilières Electrabel n'a été enregistrée en Italie auprès de la Commissione Nazionale per la Società e la Borsa conformément à la législation italienne. En conséquence, ces valeurs mobilières ne peuvent être offertes, cédées ou remises sur le territoire de la République italienne et aucun document afférent à l'offre publique combinée d'achat et d'échange d'actions Suez contre les actions Electrabel ne peut être diffusé sur le territoire de la République italienne.

L'offre des droits préférentiels de souscription et des actions nouvelles n'a pas été enregistrée en Italie auprès de la Commissione Nazionale per la Società e la Borsa (« CONSOB ») conformément à la législation italienne. En conséquence, les droits préférentiels de souscription et les nouvelles actions ne pourront être offertes, vendues ou livrées et aucun exemplaire du présent document ni aucun autre document relatif à l'émission ne pourra être distribué en République italienne à des personnes autres que (i) des investisseurs qualifiés (operatori qualificati), tels que définis à l'article 31.2° du règlement CONSOB n°11522 du 1^{er} juillet 1998, tel qu'amendé, ou (ii) dans le cadre d'une exemption/dérogation aux règles relatives à la sollicitation du public au sens de l'article 100 du Décret Législatif n°58 du 24 février 1998 et de l'article 33.1° du règlement CONSOB n°11971 du 14 mai 1999, tel que modifié. Dans le cadre des points (i) et (ii) ci-dessus, toute offre, cession ou remise de droits préférentiels de souscription et d'actions ou toute distribution en Italie d'exemplaires du présent document ou de tout autre document relatif à l'émission doit avoir lieu (a) par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, d'une banque ou de tout intermédiaire autorisé à exercer de telles activités en Italie, conformément aux décrets législatifs n°58 du 24 février 1998 et n°385 du 1^{er} septembre 1993 (la « Loi Bancaire »), (b) conformément à l'article 129 de la Loi Bancaire et aux directives d'interprétation de la Banque d'Italie en vertu desquelles l'émission ou l'offre de valeurs mobilières sur le territoire de la République d'Italie peut être précédée ou suivie du dépôt d'une notice auprès de la Banque d'Italie en fonction notamment de la valeur totale des valeurs mobilières émises ou offertes sur le territoire de la République d'Italie et de leur caractéristique et (c) conformément à toute réglementation italienne applicable et à toute autre condition ou limitation pouvant être imposée par les autorités italiennes en ce qui concerne les valeurs mobilières et en matière de fiscalité et contrôle des changes. Dans la mesure où les exigences décrites ci-dessus sont imposées par des lois pouvant être remplacées à tout moment en raison du processus de transposition de la Directive Prospectus en cours, ces conditions seront remplacées par celles imposées par la Directive Prospectus .

Contacts presse :

France : Contacts analystes :

Catherine Guillon : 01 40 06 67 15 Arnaud Erbin : 01 40 06 64 89

Caroline Lambrinidis : 01 40 06 66 54 Bertrand Haas : 01 40 06 66 09

Antoine Lenoir : 01 40 06 66 50 Eléonore de Larboust : 01 40 06 17 53

Belgique :

Guy Dellicour : 00 322 370 34 05

Ce communiqué est également disponible sur le site internet : <http://www.suez.com>